

DRC 1507 A – Droit des biens

Richard Brouillet

Automne 2023

Description du cours

Le Droit des biens est l'étude de la propriété en droit civil québécois. Quelle est la définition juridique de la propriété ? Qui peut être propriétaire ? De quoi peut-on être propriétaire ? Quelles sont les principaux modes d'acquisition de la propriété ? Quelles sont les attributs, caractéristiques, modalités et démembrements de la propriété ? Quelles sont les limites et les conditions d'exercice de la propriété ?

Objectifs du cours

Vous permettre d'acquérir les notions de base du Droit des biens nécessaires pour poursuivre vos études en droit et de développer les habiletés requises pour formuler une opinion en Droit des biens.

Contribuer à vous initier au raisonnement juridique et à l'interprétation des lois et à vous familiariser avec le vocabulaire et la littérature juridiques

Méthode d'enseignement

Enseignement magistral basé sur l'étude de dispositions législatives et l'analyse d'arrêts de jurisprudence

Méthode d'évaluation

Deux examens :

- Un examen intra semestriel non préjudiciable d'une durée d'une heure avec seulement le Code civil du Québec non annoté, qui pourrait compter pour vingt-cinq pour cent (25 %) de votre note finale.
- Un examen final d'une durée de trois heures avec seulement le Code civil du Québec non annoté, qui comptera pour soixante-quinze pour cent (75 %) ou cent pour cent (100 %) de votre note finale, selon que votre note de l'examen intra semestriel sera ou ne sera pas retenue.

Vous devrez alors utiliser les connaissances et habiletés acquises durant le cours pour répondre à des questions et formuler des opinions en Droit des biens sur des mises en situation.

Principaux instruments de travail

Le Code civil du Québec, des notes de cours et des arrêts de jurisprudence. Vous devrez vous procurer un Code civil du Québec non annoté. Les autres documents seront disponibles dans le Campus Virtuel.